

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024

Étaient Présents : MM. VAN GOETHEM H, HAREN, VAN GOETHEM E, LIEVIN, HOLLINGUE, DECAUX, BARBIER, LE LAGADEC, BEUGER, BOONE, PEUVOT, GRISON, DEBUIRE.

Monsieur FERNANDES donne pouvoir à Monsieur GRISON.

Absent : Monsieur GALLAND.

Monsieur VAN GOETHEM Hubert soumet le compte rendu de la précédente séance qui n'appelle aucun commentaire.

NOMINATION D'UN NOUVEL ARCHITECTE EN REMPLACEMENT DE MR PLATEAUX DEMIS DE SES FONCTIONS

Monsieur le Maire informe que suite à de gros dysfonctionnements dans l'instruction du permis de construire par Monsieur PLATEAUX Gérard architecte, celui-ci a reçu une lettre recommandée pour le démettre de ses fonctions.

Monsieur PLATEAUX a accepté de démissionner mais a néanmoins réclamer une partie de ses honoraires s'élevant à 2800 euros.

Monsieur le Maire a donc sollicité Madame TELLIER Sandrine, architecte à Ailly sur Noye pour reprendre le dossier. Celle-ci reprendrait l'instruction du permis de construire à ses frais.

Elle s'occupera également du montage financier pour pouvoir déposer les demandes de subventions.

Monsieur le Maire demande à Madame LIÉVIN de gérer ensuite les demandes de subvention sur les plates-formes de la préfecture, du conseil départemental et régional.

Le montant des honoraires de l'architecte sera de 8 % du montant des travaux de la future mairie.

Si les subventions sont à la hauteur du montant espéré, les travaux pourraient commencer en milieu d'année 2025.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la nomination de Madame TELLIER Sandrine.

ADHÉSION A LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE AUPRÈS DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE 80

Monsieur Le Maire propose l'adhésion au Territoire d'énergie 80 pour une assistance technique pour la maîtrise de l'isolation. Le tarif est de 80 euros par bâtiment communal. La future mairie et le logement communal occupé par Monsieur CAPLAIN seraient concernés pour le moment.

Ce service permet une analyse sur l'immobilier existant et des préconisations techniques pour permettre des économies d'énergie.

Monsieur LE LAGADEC rappelle que dans l'avenir tous les logements communaux seront concernés, selon la nouvelle loi applicables dans les années à venir.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'adhésion.

SUBVENTION POUR SORTIES SCOLAIRE AU COLLÈGE D'AILLY SUR NOYE

Monsieur le Maire rapporte que des demandes de subvention lui ont été soumises par des parents d'élèves du collège d'Ailly sur Noye pour un voyage avril 2025. 3 élèves de la commune sont concernés par cette demande de subvention.

Un débat s'instaure au sein du conseil pour évaluer le montant et les possibilités de la commune.

Il en ressort que nous pourrions intervenir pour l'ensemble des collégiens résidant dans la commune à hauteur de 30 euros par année scolaire.

Néanmoins cette demande devra être faite par écrit à la mairie par les parents, ne pourra être renouvelé qu'une fois par année scolaire et cette délibération sera revue à chaque rentrée scolaire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

DISSOLUTION DU SISA REMPLACÉ PAR L'EPSOM

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers du sud amiénois sera dissous au 1 janvier 2025.

De nombreuses réunions S.I.S.A. avec l'EPSOM (Établissement Public Social et Médico Social d'Amiens) ont eu lieu en cours d'année entraînant un transfert d'activité vers cette nouvelle structure. Le conseil municipal prend connaissance de cette décision et accepte la dissolution.

ACQUISITION ORDINATEURS PORTABLES POUR L'ÉCOLE DE JUMEL

A la demande de l'inspection Académique, il y a lieu d'envisager l'acquisition de 10 ordinateurs portables pour l'école de Jumel. En effet, l'académie veut déployer « l'école Numérique » .

Une proposition nous est fait par ISO Informatique à Boves pour du matériel d'occasion reconditionné, garantie 24 mois, au prix de 210 euros T.T.C. l'unité.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

GRATTAGE DE ROUTE

Monsieur Le Maire fait part d'une proposition de vente de grattage de route par la Société EIFFAGE au prix de 10 euros H.T. la tonne pour une quantité approximative de 750 tonnes.

Ces matériaux serviront principalement au renforcement des chemins ruraux et de fond de forme pour les trottoirs dégradés de la commune. Néanmoins, après débat le conseil municipal propose d'en proposer l'utilisation aux habitants de la commune dans la limite des stocks disponibles.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Madame BOONE a assisté à une réunion CCALN au cours de laquelle il a été évoqué la possibilité de réaliser des infrastructures photovoltaïques sur la commune d'Ailly sur Noye et de Jumel.

Néanmoins Monsieur le Maire précise qu'aux dernières nouvelles ces projets sont ajournés.

P.L.U.I

Madame BOONE, référente du projet à la CCALN assiste régulièrement aux séances de travail. Il en ressort que pour notre commune, il faut « combler les dents creuses », occuper les maisons non habitées avant même de pouvoir demander des extensions.

Monsieur Le Lagadec stipule que des articles de loi peuvent imposer une taxation, sur les maisons « vides » et les terrains non entretenus. D'autre part, le conseil municipal réfléchit à la possibilité de mettre en place une procédure pour récupérer les biens non entretenus.

Monsieur le Maire se renseignera sur la législation en la matière afin de statuer prochainement sur les mesures à prendre.

VIE A JUMEL

Madame HAREN demande de vérifier l'entretien des avaloirs dans la rue Pasteur.

Madame DEBUIRE s'interroge sur le devenir de l'ancien magasin DIA ; Monsieur le Maire informe qu'effectivement un projet de rachat du site est en cours. Nous ne savons pas encore la destination de ces locaux.

Madame BOONE précise qu'une convention avec le futur acheteur a été signé pour une rétrocession partielle de terrain permettant la continuité du tour de ville partant de la rue Gambetta.

EOLIENNES

Monsieur PEUVOT demande où en est le projet éolien. Monsieur le Maire répond qu'aux dernières nouvelles la société NOUVERGIE pourrait proposer un nouveau projet de moindre mesure au conseil municipal.

SALLE DES FÊTES

Monsieur HOLLINGUE souhaite statuer sur l'utilisation du chauffage de la salle des fêtes par les associations. Il est souhaitable que les usagers soient plus « responsables » quand à la durée d'utilisation de cette énergie qui coûte de plus en plus chère. Il y va du bon sens et de la bonne conduite civique de chacun.

SECURITE ROUTIÈRE

Monsieur GRISON demande s'il est normal que la signalisation horizontale des départementales ne soit pas refaite à l'identique et que les pots de fleurs ne soient pas réinstallés. Monsieur le Maire relate que pour remettre en état ces agencements la commune est en attente des balises réglementaires. De plus il précise que dorénavant le conseil départemental ne fait plus de marquage au sol à l'intérieur des agglomérations.

ARBRE DE NOËL ET CADEAUX POUR LES SENIORS

Monsieur BEUGER rappelle que tout le monde est la bienvenue le samedi 30 novembre de 10h00 à 12H00 dans le cadre de l'opération « DÉCORE TON VILLAGE ».

Madame HAREN demande si comme chaque année il serait proposé aux seniors une carte cadeau ou une sortie restaurant pour les fêtes de fin d'année. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

CONTRAT PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe que début janvier un nouvel animateur sera employé par la commune , en remplacement d'un contrat se terminant au 31/12/2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.